



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 30 septembre 2024

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	15
VOTANTS	18
DATE DE CONVOCATION	
23 septembre 2024	
DATE D’AFFICHAGE 10 OCT. 2024	
Codification : 8.9	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le - 7 OCT. 2024 et publication du - 7 OCT 2024	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	



L'an deux mille vingt-quatre, le **treinte septembre** le Conseil Municipal, dûment **convoqué le vingt-trois septembre deux mille vingt-quatre** s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, Christian LAREURE, André ALEX, Didier DUPIN, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Katy VAZQUEZ DUDEK, Sylvain GIRARDIN et Roseline TRAMBOUZE.

Absents excusés avec pouvoir :

Chantal SAVARINO donne pouvoir à Christine VALADE
Isabelle ROUVIDAN donne pouvoir à Katy VAZQUEZ DUDEK
Lucie ROCH donne pouvoir à Didier DUPIN

Absent sans pouvoir :

Patrick PORNET

Secrétaire de séance : André ALEX

OBJET : 2024-047 : Mise en réseau des médiathèques de Roannais Agglomération – convention de partenariat 2024-2027

La communauté d'agglomération favorise pour l'ensemble de ses habitants, l'égal accès aux médiathèques reconnues d'intérêt communautaire, par le développement d'actions de coopération et de soutien à la lecture publique. A cet effet, elle met en œuvre, gère et anime un réseau de lecture publique s'appuyant sur les bibliothèques des communes conventionnées avec le Département en matière de lecture publique.

Afin de mettre en œuvre le réseau de lecture publique revendiqué par cette compétence, Roannais Agglomération a entrepris une démarche en lien et au bénéfice des communes composant son territoire, démarche soutenue par les partenaires que sont l'État et le Département de la Loire. La présente convention expose les axes par lesquels la mise en réseau est programmée et les engagements pris par Roannais Agglomération et la commune afin de mettre en œuvre un schéma intercommunal de développement de la lecture publique 2024-2027, dans le cadre d'un partenariat destiné à offrir un service public volontaire et performant aux habitants.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20240930-2024-047-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2024
Publication : 07/10/2024

Les objectifs :

- Une plus grande équité de l'accès à l'offre de lecture publique pour tous.
- Un niveau de services consolidés dans les médiathèques municipales.
- Une dynamique de réseau où les bibliothécaires intercommunaux et municipaux (professionnels et bénévoles) coopèrent.

Quatre axes principaux :

- Instaurer une carte unique rendant possible l'emprunt dans toute médiathèque participant au réseau et le bénéfice des services de l'ensemble des médiathèques.
- Entreprendre des projets d'éducation aux arts et à la culture.
- Impulser une médiation numérique.
- Intégrer les évolutions professionnelles et les enjeux du rôle de bibliothécaire en favorisant l'échange.

Roannais Agglomération s'engage à piloter la mise en réseau des médiathèques dans le plus strict respect des compétences de la commune et du département, auxquels la communauté d'agglomération ne se substitue pas.

Cette convention prendra fin le 31 décembre 2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la convention de mise en réseau des médiathèques de Roannais Agglomération,
- De dire que la convention prend effet à compter de sa signature et prendra fin le 31 décembre 2027
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre Monsieur le Maire et Le Secrétaire de séance,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 7 octobre 2024



Le Maire,
Jean-Yves BOIRE

Le secrétaire de séance
André ALEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20240930-2024-047-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2024
Publication : 07/10/2024